

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les renseignements que donnait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources hier à la Chambre, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il s'en tient à la réponse qu'il me faisait le 27 juin? J'avais alors demandé au ministre:

Est-il vrai que le gouvernement à l'occasion du contrat de vente de l'usine nucléaire de Cordoba... prenait des dispositions pour prévoir par la suite la négociation de garanties...

En réponse, le ministre déclarait:

... la réponse à la première partie de la question est oui: le contrat est assujéti à un contrat bilatéral sur les garanties.

Plus tard, le ministre disait:

On m'apprend avec certitude que l'exécution du contrat lui-même ne se fera que si l'on en arrive à une entente bilatérale sur des garanties satisfaisantes.

Le ministre s'en tient-il à cela?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, je crois que ces deux déclarations sont exactes. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que le contrat lui-même prévoyait des garanties. En outre, en décembre 1974, le gouvernement a revalorisé ses garanties et l'exécution de ce contrat est maintenant assujéti à d'autres négociations au sujet d'un accord bilatéral.

M. Baldwin: Il est temps que vous ravalorissiez le gouvernement.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le contrat négocié avec l'Argentine en 1973 renfermait-il une disposition exigeant d'autres négociations sur les garanties outre l'accord qui doit être négocié avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le ministre a parlé hier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, ce contrat était simplement conforme à la politique générale de garanties du Canada, c'est-à-dire la norme internationale. Comme mon collègue l'a signalé, les normes supplémentaires pour la mise en vigueur du contrat conclu avec l'Argentine ont été, si vous le préférez, imposées unilatéralement par le Canada ultérieurement.

M. Stanfield: C'est juste. Autrement dit, la réponse que le leader du gouvernement à la Chambre m'a donnée le 27 juin et qu'il a réitérée aujourd'hui était inexacte et trompeuse.

M. Baldwin: Ce n'est pas nouveau mais normal.

M. Sharp: Non, c'est vous qui trompez la Chambre.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—L'AVIS DU CANADA CONCERNANT LA RENÉGOCIATION DES CLAUSES DU CONTRAT RELATIVES AUX GARANTIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Il est maintenant très clair que la seule disposition se rappor-

[M. l'Orateur.]

tant au contrat négocié en 1973 en vue de garanties ultérieures était celle prévoyant des négociations avec l'organisme international. Il est très clair que l'accord bilatéral avec le Canada prévoyait des négociations ultérieures au sujet de garanties. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à quel moment à peu près le Canada a avisé l'Argentine que les garanties négociées dans l'accord de 1973 ou les dispositions relatives aux garanties ne le satisfaisaient pas et quand il l'a informée de son intention de rouvrir la question? Était-ce il y a quelques semaines?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne peux pas donner le renseignement de mémoire, monsieur l'Orateur, mais je vais vérifier. Je sais qu'il en était question depuis quelque temps, certes depuis l'annonce faite par mon collègue le 20 décembre 1974. Depuis nous cherchons à convenir avec les autorités d'Argentine d'un accord bilatéral de garanties, qui n'est pas encore conclu. J'espère que les négociations touchent à leur fin.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je pourrais dire au chef de l'opposition officielle, au sujet de sa récente question sur les notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui de l'Argentine, que celles-ci ont toutes été déposées à la Chambre, y compris celle dont j'avais dit qu'elle serait déposée plus tard.

M. Stanfield: Il n'y en a pas beaucoup.

M. MacEachen: Elles ont toutes été incluses dans les documents alors déposés.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LA QUESTION DES GARANTIES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, vu le manque de fermeté du gouvernement actuel au sujet des garanties exigées dans cette question des plus importantes, j'aimerais m'adresser de nouveau au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semble plutôt bizarre de procéder en signant d'abord un accord ferme et de ne s'inquiéter des garanties que plus tard. Même si l'on négocie encore ces garanties, comme vient de l'affirmer le collègue du ministre, tous les députés et le public canadien en général ont sans aucun doute le droit de savoir dès maintenant quelles garanties le gouvernement entend exiger à ce sujet.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me demande si je ne pourrais pas assurer une fois de plus au député que le contrat signé en 1973 tenait compte des garanties de sécurité existantes admises au niveau international à la suite de l'intervention de l'Agence internationale de l'énergie atomique. A ce moment-là, les normes internationales ne prévoyaient pas que les explosions devaient servir expressément à des fins pacifiques et non militaires. A la suite de l'explosion en Inde, le Canada a décidé comme question de principe d'établir des normes plus strictes. Je les ai exposées le 20 décembre—je vais les répéter, même si je pense les avoir déjà mentionnées plusieurs fois à la Chambre—: les techniques et le matériel